

RATIOS de liquidité LCR et NSFR

En matière d'exigences de fonds propres le reporting réglementaire COREP fixant les règles prudentielles applicables aux établissements assujettis a été créé en 2007.

Dans le cadre de la Directive CRD IV et du CRR, le reporting actuel issu des réformes Bâle II puis Bâle III menées en Europe, a désormais introduit les ratios normatifs **LCR** et **NSFR** afin d'instituer également une surveillance de la liquidité des établissements financiers au niveau européen.

Contexte

Depuis la crise de 2008, l'harmonisation du cadre de reporting réglementaire prudentiel COREP est une priorité des superviseurs bancaires européens appuyée par une volonté politique.

Dans ce contexte et notamment depuis 2014, les interventions du régulateur se traduisent par un renforcement significatif du dispositif de surveillance de la liquidité des actifs et passifs détenus par les institutions financières et les banques.

Dans le cadre de la mise en application de la directive CRD IV et du règlement CRR, le régulateur a donc introduit des exigences en matière de liquidité à court terme (ratio LCR) et à moyen terme (ratio NSFR) pour les établissements assujettis.

Les nouveaux états de reporting ALMM (Additional Liquidity Monitoring Metrics) relatifs à la surveillance de la liquidité viennent compléter le dispositif.

Mise en application : progressive depuis **2015**

Programme

Contexte réglementaire

- Origine des ratios de liquidité LCR et NSFR
- Les nouveaux états ALMM
- Exigences réglementaires et supervision

Analyse et revue du ratio LCR

- Maîtriser les actifs liquides EHQLA / HQLA
- Déterminer le besoin de trésorerie à couvrir
- Revue détaillée des états de reporting LCR

Analyse et revue du ratio NSFR

- Comprendre les ventilations
- Financements stables structurés

- Revue détaillée des états de reporting NSFR

Comprendre les nouveaux états ALMM

- Utiliser les états ALMM pour piloter la liquidité
- Revue détaillée des états de reporting ALMM

Conclusion et perspectives

- Impacts et échanges sur la mise en œuvre des ratios LCR et NSFR
- Retours d'expérience

Modalités

Objectifs :

- Comprendre l'origine et concepts de la surveillance de liquidité
- Analyser les ratios de liquidité LCR et NSFR
- Préparer les différents métiers à la production du déclaratif
- Produire les ratios LCR et NSFR
- Optimiser le reporting et anticiper les évolutions

Profil des participants :

- Directeur financier, Directeur comptable, Directeur des risques
- Managers et collaborateurs des filières comptables et risques
- Responsables Gestion financière, Trésorerie et ALM
- Responsable reporting réglementaire bancaire

Durée et lieu de la formation :

- 1 journée (7h)
- Sur site (intra) ou au sein de locaux du cabinet VNCA (inter)

Ce programme peut faire l'objet d'adaptation, notamment en fonction de vos demandes spécifiques, du profil des participants et de la structure des établissements.

Consultez-nous pour tous renseignements :

Nous contacter

Téléphone	+33 (0)1 42 65 90 61
Formulaire à renseigner	Société : Nom : Fonction / Service : Tél. : Email : Message :
Adresse courriel	formation@vnca.fr